RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ÉTUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTATION

Que
French
lang
Office

essai de définition du bilinguisme fonctionnel: l'expérience québécoise

Mise pubns.
1973 cll

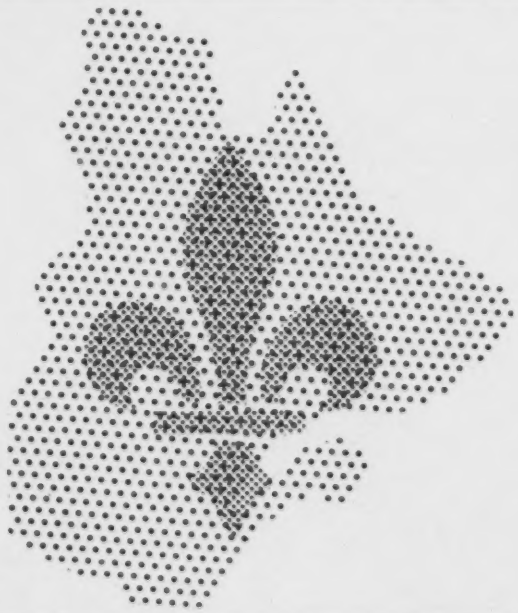

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
AUG 5 1975
RECEIVED

jean-claude corbeil

104-03397/

ESSAI DE DÉFINITION DU BILINGUISME FONCTIONNEL : L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

par

Jean-Claude CORBEIL

directeur du service de linguistique

Office de la langue française

Exposé présenté au colloque
sur le bilinguisme et le
biculturalisme.

Collège universitaire de Saint-Jean
Edmonton (Alberta)

Septembre 1973

© 1975 l'Éditeur officiel du Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

L'Office de la langue française du Québec, organisme rattaché au ministère de l'Éducation, poursuit d'importants travaux, de divers ordres, en vue d'implanter l'usage de la langue française comme langue du travail.

Les réflexions qui suivent en sont directement inspirées.

Nous nous proposons :

a) de formuler quelques remarques préliminaires qui ont pour objet de distinguer diverses facettes du bilinguisme, mot au sens flou, mot employé à satiété, dont les connotations affectives sont autant divergentes qu'intenses, mot qu'il est difficile aujourd'hui d'utiliser sans mode d'emploi.

b) de décrire le projet collectif que s'est fixé le Québec en matière de langue du travail.

c) d'énumérer les éléments d'une stratégie du bilinguisme fonctionnel.

d) de dégager les principales conclusions que nous tirons de nos réflexions.

I

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Notre manière d'envisager le bilinguisme repose, en définitive, sur les distinctions suivantes :

a) Distinction entre bilinguisme de langue commune et bilinguisme de langue spécialisée

Le bilinguisme de langue commune résulte de l'acquisition d'une partie de la langue seconde constituée de :

1) la composante phonologique, identifiée et réalisée à travers les sons les plus habituels chez les locuteurs de la langue seconde.

2) l'essentiel de la composante syntaxique, c'est-à-dire les structures syntaxiques de base et les règles de transformation les plus usuelles.

3) une partie du vocabulaire de la langue seconde, dont l'importance varie beaucoup selon les individus, les méthodes d'apprentissage, le niveau du cours, etc. Les extrêmes peuvent se situer, par exemple, entre le Vocabulaire fondamental de Saint-Cloud et le Dictionnaire du français contemporain de Dubois.

L'objectif du bilinguisme de langue commune est de donner à l'individu une aisance linguistique en langue seconde qui lui permette, par exemple, d'entretenir une conversation courante, de lire, d'aller au cinéma, de faire ses courses, de manger au restaurant, en somme d'accomplir tous les gestes familiers de la vie quotidienne.

Le bilinguisme de langue spécialisée comporte les mêmes éléments que le bilinguisme de langue commune, mais chacun comporte des différences notables :

1) la composante phonologique restera la même, quoiqu'il se peut qu'au niveau de l'identification des phonèmes interviennent des allophones nouveaux.

2) la composante syntaxique peut devoir s'enrichir de règles de transformation particulière à la langue technique.

3) c'est le vocabulaire surtout qui caractérise le bilinguisme de langue spécialisée : il s'agit, ici, d'acquérir le vocabulaire d'une science, d'un métier, d'une technique, ou encore un ensemble de vocabulaires qui constitue la

langue d'une entreprise. L'importance de ce vocabulaire varie beaucoup selon les besoins de l'individu. Cela va, par exemple, des quelques centaines de mots dont a besoin un plombier anglophone pour faire équipe avec des francophones, aux milliers de mots de l'ingénieur qui s'intéresse à la sidérurgie.

b) Distinction entre bilinguisme en tant que projet individuel et bilinguisme en tant que projet collectif

La distinction découle de la nature des causes du bilinguisme.

Le bilinguisme est un projet individuel lorsque c'est l'individu qui décide lui-même d'acquérir une langue étrangère.

Nous ramenons à deux types les diverses raisons qui l'amènent à cette décision :

- l'individu peut être poussé par une motivation d'ordre culturel : connaître une langue et une culture étrangère, voyager à l'étranger, accéder à une littérature, etc.

- l'individu peut être poussé par une motivation de carrière, en ce sens qu'il ressent l'acquisition d'une langue étrangère comme nécessaire à sa réussite professionnelle. Les situations, ici, sont très variées. Citons comme exemples l'individu qui décide d'aller travailler à l'étranger, le savant qui apprend une langue étrangère parce qu'une partie importante de la documentation existe uniquement en cette langue, l'ouvrier québécois à qui on offre une promotion qui le met en contact avec la langue anglaise, le professeur de langue seconde, etc.

Nous tenons à souligner à ce sujet que la publicité et les idées reçues amènent souvent l'individu à lier son succès professionnel au fait de posséder une langue étrangère, alors que, souvent, son activité quotidienne ou son plan de carrière ne l'exigent en rien. Je pense ici aux slogans que diffusent, même à Paris, certaines écoles de langues étrangères, du type "Apprenez l'anglais, votre carrière sera assurée".

Le bilinguisme est un projet collectif quand deux communautés linguistiques :

- ou bien doivent coexister sur le même territoire, souvent avec les mêmes institutions politiques, juridiques,

économiques, industrielles. C'est le cas, par exemple, de la Belgique;

- ou bien occupent des territoires distincts, tout en étant liées par une certaine forme d'interdépendance politique, économique, industrielle. C'est le cas, par exemple, des pays du marché européen;

- ou les deux à la fois, comme il arrive au Québec où deux communautés linguistiques cohabitent, tout en étant en étroite relation avec les Etats-Unis, surtout dans le domaine industriel et économique.

c) Distinction entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme fonctionnel

L'expression "bilinguisme institutionnel" s'interprète de deux façons, selon le sens que l'on donne au mot "institutionnel" :

1) Le bilinguisme est le fait de l'institution (entreprise, établissement, services gouvernementaux, hospitaliers, etc.) et non de l'individu. C'est le sens que donne à l'expression

la commission Laurendeau-Dunton. Il faut alors définir le rapport individu/institution en ce qui a trait à l'emploi des langues (ici, le français et l'anglais) comme langue de travail de l'institution. Ce bilinguisme institutionnel se rapproche de ce que nous appellerons le bilinguisme fonctionnel.

2) Le bilinguisme est une institution, c'est-à-dire une disposition de l'organisation sociale, établie par la loi ou garantie par la coutume d'un groupe humain donné. C'est ainsi qu'on peut dire que le bilinguisme est une institution de la Confédération Helvétique. La loi des langues officielles du Canada a érigé en institution le bilinguisme de la fonction publique canadienne. Lorsque le bilinguisme est une institution, toutes les nuances sont possibles ou bien dans les rapports des langues en présence entre elles (égalité absolue, prédominance de l'une sur les autres selon les types d'activités, les secteurs, etc.), ou bien dans la nécessité pour l'individu d'être bilingue, qui variera selon les rapports des langues entre elles et selon la langue à laquelle il appartient.

Le bilinguisme est fonctionnel lorsque la connaissance d'une langue étrangère est liée à l'exercice de certaines fonctions bien identifiées, pour des raisons connues découlant d'un projet collectif qu'a décidé de poursuivre une société.

La suite de l'exposé vise à expliciter cette notion.

Tout commence par une question à deux facettes, à la manière d'une pièce de monnaie : pourquoi être bilingue?, qui doit l'être?

II

PROJET COLLECTIF QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE LANGUE DU TRAVAIL

En matière de langue du travail, l'attitude du Québec se précise de jour en jour, tout particulièrement grâce aux travaux que poursuit sur le terrain l'Office de la langue française.

Il s'agit, en somme, de concilier deux objectifs, en apparence contradictoires :

1) Assurer aux Québécois l'usage du français comme langue du travail, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques au sein de l'entreprise, ou leurs spécialités.

2) Maintenir le contact d'une part avec la technologie et l'écologie nord-américaine de langue anglaise, d'autre part avec les autres établissements de l'entreprise situés hors du Québec, donc généralement de langue anglaise.

La poursuite de ces deux objectifs implique donc, en dernière analyse, qu'on accepte et qu'on aménage la coexistence et le voisinage de deux langues comme langue du travail, dont l'une, le français, serait d'un usage généralisé, l'autre, l'anglais, d'un usage restreint.

Cette manière d'envisager la question de la langue du travail rompt complètement avec la tradition industrielle québécoise où, pour des raisons historiques, la langue anglaise a toujours dominé.

Comment atteindre ces objectifs?

Serait-ce par la voie du bilinguisme institutionnel au sens second du terme, c'est-à-dire en déclarant le Québec officiellement bilingue? Nous croyons cette solution irréaliste, pour diverses raisons. D'abord parce que nous sommes convaincus qu'elle perpétuerait le statu quo, l'usage dominant de l'anglais, surtout en vocabulaire technique : le bilinguisme institutionnel, au sens b) du terme, ne recèle pas suffisamment d'énergie provocatrice du changement pour secouer l'inertie de la tradition. Ensuite, et surtout, parce que tous les travaux de recherches, que ce soit pour la commission Laurendeau-Dunton ou pour la commission Gendron, souligne la nécessité que le Québec soit de langue française si on veut voir survivre et s'épanouir une culture française en terre d'Amérique, ce qui implique une extension très limitée et très contrôlée du bilinguisme, tout particulièrement du bilinguisme de langue spécialisée.

Serait-ce par la voie du bilinguisme institutionnel, au sens premier du terme, c'est-à-dire en obligeant l'institution, et non l'individu, à être bilingue? Le principe nous agrée, mais non l'appellation. Nous craignons, en effet, que l'expression "bilinguisme institutionnel" traîne constamment avec elle ses deux interprétations et qu'en conséquence, elle soit source constante d'ambiguïté et de querelles de mots. De plus, ce qui caractérise le bilinguisme institutionnel (sens a) , c'est l'identification des fonctions qui, au sein de l'institution, doivent être bilingues et la mesure du degré de bilinguisme requis du titulaire de cette fonction. Pour ces deux raisons, nous préférons ne pas utiliser l'expression "bilinguisme institutionnel", et lui préférer l'expression "bilinguisme fonctionnel", plus juste et plus dynamique.

Nous avons abordé le problème autrement, en observant d'une manière plus précise le circuit de la communication dans un certain nombre d'établissements, en ayant très présents à l'esprit nos objectifs. Nous nous sommes ainsi rendu compte que le passage d'une langue à l'autre, du haut en bas de la hiérarchie industrielle ou de la conception à l'exécution pouvait être assuré par un nombre relativement restreint de personnes, facilement identifiables. Ainsi est née dans notre esprit l'idée de passerelle linguis-

tique. Nous entendons par cette expression une nouvelle fonction liée à des postes stratégiques le long de la chaîne de communication au sein de l'établissement, postes où le passage d'une langue à l'autre peut s'opérer pour permettre l'usage généralisé du français comme langue du travail sans couper les relations avec le monde anglophone environnant. Le bilinguisme est alors le fait uniquement du titulaire de ce poste, donc exigé d'un nombre restreint de personnes pour des motifs très précis. La passerelle linguistique permet à deux unilinguismes techniques de coexister sans difficulté. Elle est le concept-clé du bilinguisme fonctionnel, qu'il faut alors concevoir comme une stratégie qui permet la communication d'une langue à l'autre au sein d'un réseau connu et analysé.

Ce qu'il faut alors préciser en détail, pour chaque situation de bilinguisme fonctionnel, que ce soit au Québec ou dans d'autres pays, ce sont les zones d'utilisation exclusive de chaque langue (les zones d'unilinguisme) et les points de contact de ces zones où doit s'insérer une passerelle linguistique.

En prenant comme base théorique le bilinguisme fonctionnel, nous avons ensuite précisé le concept de français, lan-

gue du travail au Québec, en identifiant les zones d'emploi du français et de l'anglais. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur des enquêtes très minutieuses en milieu québécois et nous avons visité des établissements européens de même type où l'on fait face aussi à la nécessité d'utiliser deux ou plusieurs langues : les pays visités sont : la France, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et la Suisse.

Sans entrer dans le détail, le concept de français, langue du travail, se précise ainsi :

1) Les communications internes se font en français à tous les niveaux.

2) Les communications externes se font en français ou respectent le choix linguistique de l'interlocuteur suivant la nature de la communication ou le cadre dans lequel elle se fait.

Les communications externes se font en français avec les organismes officiels, avec les fournisseurs du Québec, avec le public québécois par l'affichage, avec les établissements de la même entreprise établis au Québec.

Les communications externes se font en français ou dans la langue que réclame l'interlocuteur : l'individu-client à l'intérieur du Québec, avec l'entreprise-cliente à l'intérieur du Québec, avec la clientèle de l'extérieur du Québec, avec les organismes techniques dont l'établissement est membre ou client, avec les établissements de la même entreprise établis hors du Québec.

3) Les passerelles linguistiques ne sont utilisées que pour assurer les communications externes. À l'intérieur de l'entreprise, tout francophone a le droit de communiquer en français avec n'importe qui, à n'importe quel niveau, directement, sans utiliser une passerelle. Le contraire serait la perpétuation de la situation actuelle, où les cadres francophones bilingues permettent aux cadres supérieurs anglophones unilingues de se maintenir en place.

III

STRATÉGIE DU BILINGUISME FONCTIONNEL

La stratégie du bilinguisme fonctionnel doit être très soigneusement établie. Elle n'est jamais la même d'une situation à l'autre. À titre de modèle, nous décrirons celle que nous avons arrêtée pour le monde industriel québécois. Elle comporte une succession d'étapes qu'il faut franchir dans l'ordre.

a) Identification précise du terrain où il faut aménager le contact du français et de l'anglais. Par exemple : un établissement, une entreprise, un commerce, un service, etc.

b) Recherche et identification des postes de l'organigramme et mise en schéma de cet organigramme.

Cette étape fournit trois types de renseignements très importants : verticalement, elle nous renseigne sur la complexité hiérarchique de l'unité de travail; horizontalement, elle nous révèle le nombre et l'identité des différents services de l'unité; enfin, nous obtenons le nombre de personnes qu'il y a soit à chaque niveau hiérarchique, soit dans chaque service, selon qu'elles sont bilingues, unilingues anglais ou unilingues français.

c) Analyse du réseau des communications orales et écrites, soit à l'intérieur de l'unité de travail, verticalement (direction ⟷ exécution) et horizontalement (d'un service à un autre), soit de l'intérieur vers l'extérieur avec différents correspondants, selon que ces communications se font en français ou en anglais.

Cette étape décrit le réseau de communication dans l'état actuel des choses. Elle fournit des renseignements de nature très diverse :

1) nous mesurons, en termes d'heures, l'emploi du français et de l'anglais comme langue de communication.

2) nous identifions les canaux principaux de communication et surtout les points de convergences de la communication, points que nous disons nodaux.

3) nous analysons les imprimés de gestion pour en connaître la langue, le nombre, la fréquence d'utilisation, la circulation.

4) nous déterminons les besoins terminologiques de l'établissement, la difficulté que cela représente.

d) Analyse des exigences linguistiques de chaque fonction, en français et en anglais, dans les limites de la définition du français, langue du travail,donnée précédemment.

Étape importante, d'où émergera le nouveau réseau de communication.

e) Insertion des exigences linguistiques dans la description de chaque fonction et diffusion de cette nouvelle description

Cette démarche est importante à deux points de vue :

1) Elle sert à définir la politique que suivra l'établissement pour former et recruter son personnel.

2) Elle indique à l'individu qu'un poste intéresse comment se préparer, au point de vue linguistique, pour y accéder. Nous rejoignons ici le bilinguisme en tant que projet individuel dont nous parlions dans nos remarques préliminaires. Les exigences linguistiques sont intégrées aux exigences professionnelles de la fonction et l'individu prépare son plan de carrière en conséquence, comme il le fait pour les autres aspects de la fonction. Lui seul en est responsable.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous vous proposons une première synthèse des avantages du bilinguisme fonctionnel.

a) Le bilinguisme fonctionnel assure à tous les Québécois la possibilité de travailler en français sur le territoire du Québec. Les répercussions de ce fait seront profondes et très importantes à tous les points de vue. Surtout les Québécois y puiseront un sentiment de sécurité culturelle et professionnelle qui leur permettront d'envisager d'une manière neuve et détendue l'apprentissage de l'anglais comme langue commune et comme langue spécialisée.

b) Le bilinguisme fonctionnel aménage avec réalisme les relations de la langue anglaise et de la langue française sur le territoire du Québec en faisant assumer le rôle de passerelle linguistique aux individus qui s'y seront préparés et qui en auront les ressources intellectuelles. Une minorité d'individus compétents permettra à la grande majorité de la popu-

lation québécoise de travailler et de vivre uniquement en français, sans pour cela nous couper du monde anglo-saxon environnant.

c) Le bilinguisme fonctionnel précise la tâche du système d'enseignement en matière d'enseignement professionnel. Le bilinguisme de langue commune est facilité à l'ensemble de la population par l'enseignement des langues secondes. La formation professionnelle des étudiants francophones est assurée en langue française, de manière à ce que chacun connaisse la langue de son métier ou de sa profession. Ceux des étudiants qui se préparent à occuper des fonctions qui exigent une connaissance de l'anglais spécialisé l'apprennent en surplus du français correspondant. Tous les anglophones du Québec se préparent au bilinguisme de langue spécialisée, puisqu'ils auront à travailler en langue française à tous les niveaux et dans tous les secteurs du monde industriel.

La notion de bilinguisme fonctionnel semblera, à beaucoup d'entre vous, tout à fait simple. Tous les pays d'Europe ont réglé de cette manière le problème des contacts linguistiques, au

point que les industriels européens ont du mal à comprendre la question linguistique du Québec. Mais lorsqu'une idée simple heurte une tradition et modifie des habitudes, elle se gonfle d'émotivité et cesse d'être simple. Alors commence la longue patience ou la sombre colère de ceux des Québécois qui pensent "Pourtant, c'est bien simple, ça crève les yeux de bon sens!"

Jean-Claude CORBEIL
Directeur linguistique

Edmonton (Alberta)

Septembre 1973

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

I. - REMARQUES PRÉLIMINAIRES 5

a) Distinction entre bilinguisme de langue commune et bilinguisme de langue spécialisée 5

b) Distinction entre bilinguisme en tant que projet individuel et bilinguisme en tant que projet collectif 7

c) Distinction entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme fonctionnel 9

II. - PROJET COLLECTIF QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE LANGUE DU TRAVAIL 13

III. - STRATÉGIE DU BILINGUISME FONCTIONNEL 19

a) Identification précise du terrain 19

b) Recherche des postes de l'organigramme et mise en schéma de cet organigramme 19

c) Analyse du réseau des communications orales et écrites . 20

d) Analyse des exigences linguistiques de chaque fonction . . 21

e) Insertion des exigences linguistiques dans la description de chaque fonction et diffusion de cette nouvelle description 21

CONCLUSION 23

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Mai 1975

34 - P - 5043